



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de la formation initiale **20h de conduite minimum (13h en boîte automatique)** avec l'enseignant, que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir un **examen théorique** général (ETG) valide
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum ou 13h en boîte auto**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite ou après validation par inspecteur du permis de conduire lors de l'examen pratique.

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



1.7 La valorisation des formations de conduite AAC et de conduite supervisée (CS) est faite grâce :

Lorsque nos clients potentiels viennent prendre des renseignements à l'auto-école, nous présentons toujours toutes les formations possibles selon le profil de l'élève. La préparation au permis B via la conduite accompagnée ou la conduite supervisée est toujours abordée lors de l'échange oral.

De plus, ces 2 types de formation sont largement affichés via tous les moyens de communication que nous utilisons :

- Sur notre site internet (avec explications à l'appui et programmes de formation)
- Sur notre écran dynamique en vitrine qui diffuse en continu de 8h à 20h du lundi au vendredi, de 8h à 18h le samedi et de 8h à 14h le dimanche et chaque diapositive reste 10 secondes
- Sur nos réseaux sociaux (Instagram et Facebook)
- L'affiche à l'agence

Et bien sûr :

- Lors de la prise de renseignements au bureau
- Sur nos plaquettes de tarif
- Dans notre lutin à l'agence

Pour les AAC :

C'est à l'issue du RDV préalable que le RDV pour les 1er RDV pédagogiques sont fixés avec comme objectif avoir parcouru environ 1000 km : Le rdv PRATIQUE d'1heure avec l'enseignant habituel de l'élève, maximum 15 jours avant le RDV théorique qui lui est organisé par groupe de 5 élèves (avec présence d'1 parent obligatoire)

Les 2^e RDV pédagogiques sont eux réservés après le 1^{er} RDV pédagogique. Ils sont placés dans l'idéal quelques semaines avant la date d'examen pratique, qui elle doit intervenir au plus tôt 1 an après la FFI, à 17 ans révolus, et avec 3000 km de conduite accompagnée. Comme pour les 1ers RDV, le RDV pratique est fixé maximum 15 jours avant le RDV théorique.

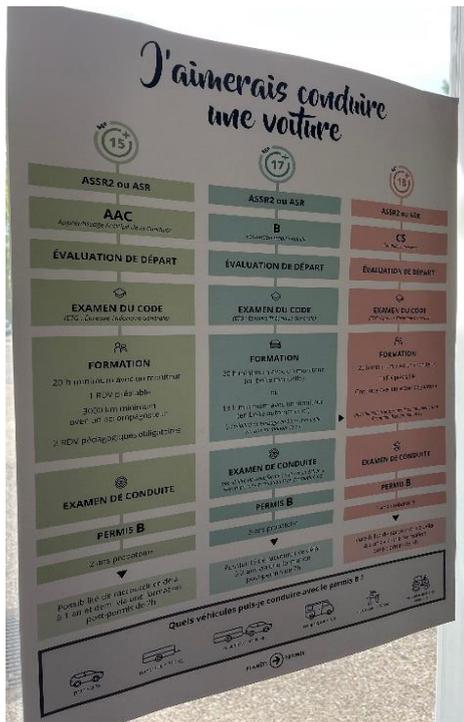
Un calendrier des RVP 1 et 2 théoriques est préparé en début d'année pour s'organiser au mieux tout au long de l'année.

Pour la CS :

Les élèves peuvent être envoyés en CS pour différentes raisons : échec à l'examen, problème financier, besoin d'acquiescer de la confiance, attente une date d'examen ...

Dans ce cas, lorsque la formation est terminée, l'enseignant effectue le RDV préalable en présence d'un accompagnateur. Puis l'élève revient vers nous lorsqu'il se sent prêt pour passer l'examen.

Un tableau de suivi de tous les élèves en AAC et CS est mis à jour régulièrement.



Affichage de la réglementation



Ecran dynamique



Affiche dans l'agence